

tranquilliser le peuple, et faire aimer à tous les cœurs cette République assez illustre et assez admirée.

Les conférences pour le concordat datent de cette époque.

Ainsi, législateurs, c'est l'ouvrage de deux années que vous avez sous les yeux : c'est la fin des troubles religieux que vous allez prononcer. Heureuse la France si cet ouvrage eût pu être achevé en 89 ! qui peut calculer le nombre de victimes que l'on eût épargnées ?

Je me résume :

1°. La religion, les cultes, sont utiles aux individus, nécessaires aux sociétés.

2°. Le gouvernement de la République ne peut pas rester étranger aux cultes ; ils doit les organiser.

3°. Le projet de loi qui vous est soumis, organise les cultes de la manière la plus convenable.

Empressez-vous, législateurs, de réparer par votre sagesse des erreurs qui vous sont étrangères : empressez-vous de reconnaître et de convertir en loi de l'État ce code religieux : alors vous aurez payé votre dette à la patrie, et dans cette session mémorable vous aurez décrété la paix de la République avec les nations et avec les consciences.

Tel est le vœu que le tribunal nous a chargé d'émettre dans votre sein : son adoption repose sur les principes que nous avons développés, et principalement sur cette grande considération que *notre devoir est de céder à l'opinion nationale et que cette opinion demande le rétablissement des institutions religieuses.*

---

## DISCOURS

Prononcé par le Citoyen PORTALIS, orateur du  
Gouvernement, dans la séance du Corps Législatif  
du 15 germinal an 10,

### SUR L'ORGANISATION DES CULTES.

~~~~~  
CITOYENS LÉGISLATEURS,

Depuis long-temps le gouvernement s'occupoit des moyens de rétablir la paix religieuse en France. J'ai l'honneur de vous présenter l'important résultat de ses opérations, et de mettre sous vos yeux les circonstances et les principes qui les ont dirigées.

Le catholicisme avoit toujours été, parmi nous, la religion dominante ; depuis plus d'un siècle, son culte étoit le seul dont l'exercice public fût autorisé ; les institutions civiles et politiques étoient intimement liées avec les institutions religieuses ; le clergé étoit le premier ordre de l'État ; il possédoit de grands biens ; il jouissoit d'un grand crédit ; il exerçoit un grand pouvoir.

Cet ordre de choses a disparu avec la révolution.

Alors la liberté de conscience fut proclamée ; les propriétés du clergé furent mises à la disposition de la nation : on s'engagea seulement à fournir aux dépenses du culte catholique, et à salarier ses ministres.

On entreprit bientôt de donner une nouvelle forme à la police ecclésiastique.

Le nouveau régime avoit à lutter contre les institutions anciennes.

L'assemblée constituante voulut s'assurer, par un serment, de la fidélité des ecclésiastiques dont elle changeoit la situation et l'état. La formule de ce serment fut tracée par les articles 21 et 38 du titre II de la constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, et proclamée le 24 août suivant.

Il est plus aisé de rédiger des lois que de gagner les esprits et de changer les opinions. La plupart des ecclésiastiques refusèrent le serment ordonné, et ils furent remplacés dans leurs fonctions par d'autres ministres.

Les prêtres français se trouvèrent ainsi divisés en deux classes; celle des assermentés et celle des non-assermentés. Les fidèles se divisèrent d'opinion comme les ministres. L'opposition qui existoit entre les divers intérêts politiques, rendit plus vive celle qui existoit entre les divers intérêts religieux. Les esprits s'aigriront; les dissensions théologiques prirent un caractère qui inspira de justes alarmes à la politique.

Quand on vit l'autorité préoccupée de ce qui se passoit, on chercha à la tromper ou à la surprendre.

Tous les partis s'accusèrent réciproquement.

La législation qui sortit de cet état de fermentation et de trouble, est assez connue.

Je ne la retracerai pas; je me borne à dire qu'elle varia selon les circonstances, et qu'elle suivit le cours des événemens publics.

Au milieu de ces événemens, les consciences étoient toujours plus ou moins froissées. On sait que le désordre étoit à son comble, lorsque le 18 brumaire vint subitement placer la France sous un meilleur génie.

A cette époque, les affaires de la religion fixèrent la sollicitude du sage, du héros qui avoit été appelé par la confiance nationale au gouvernement de l'Etat, et qui, dans ses brillantes campagnes d'Italie, dans ses importantes négociations avec les divers cabinets de l'Europe, et dans ses glorieuses expéditions

d'outre-mer, avoit acquis une si grande connoissance des choses et des hommes.

*Nécessité de la Religion en général.*

Une première question se présente : La religion en général est-elle nécessaire aux corps de nation? est-elle nécessaire aux hommes?

Nous naissons dans des sociétés formées et vieilles; nous y trouvons un gouvernement, des institutions, des lois, des habitudes, des maximes reçues: nous ne daignons pas nous enquerir jusqu'à quel point ces diverses choses se tiennent entr'elles; nous ne demandons pas dans quel ordre elles se sont établies; nous ignorons l'influence successive qu'elles ont eue sur notre civilisation, et qu'elles conservent sur les mœurs publiques et sur l'esprit général. Trop confians dans nos lumières acquises, fiers de l'état de perfection où nous sommes arrivés, nous imaginons que, sans aucun danger pour le bonheur commun, nous pourrions désormais renoncer à tout ce que nous appelons préjugés antiques, et nous séparer brusquement de tout ce qui nous a civilisés. De là, l'indifférence de notre siècle pour les institutions religieuses, et pour tout ce qui ne tient pas aux sciences et aux arts, aux moyens d'industrie et de commerce qui ont été si heureusement développés de nos jours, et aux objets d'économie politique, sur lesquels nous paroissions fonder exclusivement la prospérité des Etats.

Je m'empresserai toujours de rendre hommage à nos découvertes, à notre instruction, à la philosophie de nos temps modernes.

Mais, quels que soient nos avantages, quel que soit le perfectionnement de notre espèce, les bons esprits sont forcés de convenir qu'aucune société ne pourroit subsister sans morale, et que l'on ne peut encore se passer de magistrats et de lois.

Or, l'utilité ou la nécessité de la religion ne dérive-t-elle pas de la nécessité même d'avoir une morale? L'idée d'un Dieu

législateur n'est-elle pas aussi essentielle au monde intelligent, que l'est au monde physique celle d'un Dieu créateur et premier moteur de toutes les causes secondes ? L'athée qui ne reconnoît aucun dessein dans l'univers, et qui semble n'user de son intelligence que pour tout abandonner à une fatalité aveugle, peut-il utilement prêcher la règle des mœurs, en desséchant par ses désolantes opinions la source de toute moralité ?

Pourquoi existe-t-il des magistrats ? pourquoi existe-t-il des lois ? pourquoi ces lois annoncent-elles des récompenses et des peines ? c'est que les hommes ne suivent pas uniquement leur raison ; c'est qu'ils sont naturellement disposés à espérer et à craindre, et que les instituteurs des nations ont cru devoir mettre cette disposition à profit pour les conduire au bonheur et à la vertu. Comment donc la religion, qui fait de si grandes promesses et de si grandes menaces, ne seroit-elle pas utile à la société ?

Les lois et la morale ne sauroient suffire.

Les lois ne règlent que certaines actions ; la religion les embrasse toutes. Les lois n'arrêtent que le bras ; la religion règle le cœur. Les lois ne sont relatives qu'au citoyen, la religion s'empare de l'homme.

Quant à la morale, que seroit-elle si elle demouroit reléguée dans la haute région des sciences, et si les institutions religieuses ne l'en faisoient pas descendre pour la rendre sensible au peuple ?

La morale sans préceptes positifs laisseroit la raison sans règle ; la morale sans dogmes religieux ne seroit qu'une justice sans tribunaux.

Quand nous parlons de la force des lois, savons-nous bien quel est le principe de cette force ? Il réside moins dans la bonté des lois que dans leur puissance. Leur bonté seule seroit toujours plus ou moins un objet de controverse. Sans doute une loi est plus durable et mieux accueillie quand elle est bonne ; mais son principal mérite est d'être loi, c'est-à-dire, son prin-

cipal mérite est d'être, non un raisonnement, mais une décision ; non une simple thèse, mais un fait. Conséquemment une morale religieuse, qui se résout en commandemens formels, a nécessairement une force qu'aucune morale purement philosophique ne sauroit avoir. La multitude est plus frappée de ce qu'on lui ordonne que de ce qu'on lui prouve. Les hommes, en général, ont besoin d'être fixés ; il leur faut des maximes plutôt que des démonstrations.

La diversité des religions positives ne sauroit être présentée comme un obstacle à ce que la vraie morale, à ce que la morale naturelle puisse jamais devenir universelle sur la terre. Si les diverses religions positives ne se ressemblent pas, si elles diffèrent dans leur culte extérieur et dans leurs dogmes, il est du moins certain que les principaux articles de la morale naturelle constituent le fond de toutes les religions positives. Par là, les maximes et les vertus les plus nécessaires à la conservation de l'ordre social, sont partout sous la sauve-garde des sentimens religieux et de la conscience. Elles acquièrent ainsi un caractère d'énergie, de fixité et de certitude, qu'elles ne pourroient tenir de la science des hommes.

Un des grands avantages des religions positives est encore de lier la morale à des rites, à des cérémonies, à des pratiques qui en deviennent l'appui. Car, n'allons pas croire que l'on puisse conduire les hommes avec des abstractions ou des maximes froidement calculées. La morale n'est pas une science spéculative ; elle ne consiste pas uniquement dans l'art de bien penser, mais dans celui de bien faire. Il est moins question de connoître que d'agir ; or, les bonnes actions ne peuvent être préparées et garanties que par les bonnes habitudes. C'est en pratiquant des choses qui mènent à la vertu, ou qui, du moins, en rappellent l'idée, qu'on apprend à aimer et à pratiquer la vertu même.

Sans doute, il n'est pas plus vrai de dire, dans l'ordre religieux, que les rites et les cérémonies sont la vertu, qu'il ne le

seroit de dire, dans l'ordre civil, que les formes judiciaires sont la justice; mais comme la justice ne peut être garantie que par des formes réglées qui préviennent l'arbitraire, dans l'ordre moral la vertu ne peut être assurée que par l'usage et la sainteté de certaines pratiques qui préviennent la négligence et l'oubli.

La vraie philosophie respecte les formes autant que l'orgueil les dédaigne. Il faut une discipline pour la conduite, comme il faut un ordre pour les idées. Nier l'utilité des rites et des pratiques religieuses en matière de morale, ce seroit nier l'empire des notions sensibles sur des êtres qui ne sont pas de purs esprits, ce seroit nier la force de l'habitude.

Il est une religion naturelle, dont les dogmes et les préceptes n'ont point échappé aux sages de l'antiquité et à laquelle on peut s'élever par les seuls efforts d'une raison cultivée. Mais une religion purement intellectuelle ou abstraite pourroit-elle jamais devenir nationale ou populaire? Une religion sans culte public ne s'affoiblirait-elle pas bientôt? ne ramènerait-elle pas infailliblement la multitude à l'idolâtrie? S'il faut juger du culte par la doctrine, ne faut-il pas conserver la doctrine par le culte? une religion qui ne parleroit point aux yeux et à l'imagination, pourroit-elle conserver l'empire des âmes? Si rien ne réunissoit ceux qui professent la même croyance, n'y auroit-il pas en peu d'années autant de systèmes religieux qu'il y a d'individus? Les vérités utiles n'ont-elles pas besoin d'être consacrées par de salutaires institutions?

Les hommes, en s'éclairant, deviennent-ils des anges? peuvent-ils donc espérer qu'en communiquant leurs lumières, ils élèveront leurs semblables au rang sublime des pures intelligences?

Les savans et les philosophes de tous les siècles ont constamment manifesté le désir louable de n'enseigner que ce qui est bon, que ce qui est raisonnable; mais se sont-ils accordés entre eux sur ce qu'ils réputoient raisonnable et bon? Règne-t-il une grande harmonie entre ceux qui ont discuté et qui discutent encore les dogmes de la religion naturelle? Chacun d'eux n'a-

t-il pas son opinion particulière, et n'est-il pas réduit à son propre suffrage? Depuis les admirables Offices du consul romain, a-t-on fait, par les seuls efforts de la science humaine, quelque découverte dans la morale? Depuis les dissertations de *Platon*, est-on agité par moins de doutes dans la métaphysique? S'il y a quelque chose de stable et de convenu sur l'existence et l'unité de Dieu, sur la nature et la destination de l'homme, n'est-ce pas au milieu de ceux qui professent un culte et qui sont unis entr'eux par les liens d'une religion positive?

L'intérêt des gouvernemens humains est donc de protéger les institutions religieuses, puisque c'est par elles que la conscience intervient dans toutes les affaires de la vie, puisque c'est par elles que la morale et les grandes vérités qui lui servent de sanction et d'appui, sont arrachées à l'esprit de système pour devenir l'objet de la croyance publique; puisque c'est par elles enfin que la société entière se trouve placée sous la puissante garantie de l'auteur même de la nature.

Les Etats doivent mandire la superstition et le fanatisme.

Mais sait-on bien ce que seroit un peuple de sceptiques et d'athées.

Le fanatisme de *Muncer*, chef des anabaptistes, a été certainement plus funeste aux hommes que l'athéisme de *Spinoza*. Il est encore vrai que des nations agitées par le fanatisme se sont livrées, par intervalles, à des excès et à des horreurs qui font frémir.

Mais la question de préférence entre la religion et l'athéisme, ne consiste pas à savoir si, dans une hypothèse donnée, il n'est pas plus dangereux qu'un tel homme soit fanatique qu'athée, ou si, dans certaines circonstances, il ne vaudroit pas mieux qu'un peuple fut athée que fanatique; mais si, dans la durée des temps et pour les hommes en général, il ne vaut pas mieux que les peuples abusent quelquefois de la religion que de n'en point avoir.

L'effet inévitable de l'athéisme, dit un grand homme, est

*de nous conduire à l'idée de notre indépendance, et conséquemment, de notre révolte.* Quel écueil pour toutes les vertus les plus nécessaires au maintien de l'ordre social !

Le scepticisme de l'athée isole les hommes autant que la religion les unit ; il ne les rend pas tolérans, mais frondeurs ; il dénoue tous les fils qui nous attachent les uns aux autres ; il se sépare de tout ce qui le gêne, et il méprise tout ce que les autres croient ; il dessèche la sensibilité ; il étouffe tous les mouvemens spontanés de la nature ; il fortifie l'amour propre, et le fait dégénérer en un sombre égoïsme ; il substitue des doutes à des vérités ; il arme les passions, et il est impuissant contre les erreurs ; il n'établit aucun système, il laisse à chacun le droit d'en faire ; il inspire des prétentions sans donner des lumières ; il mène par la licence des opinions à celle des vices ; il flétrit le cœur ; il brise tous les liens ; il dissout la société.

L'athéisme auroit-il du moins l'effet d'éteindre toute superstition, tout fanatisme ? il est impossible de le penser.

La superstition et le fanatisme ont leur principe dans les imperfections de la nature humaine.

La superstition est une suite de l'ignorance et des préjugés. Ce qui la caractérise, est de se trouver unie à quelqu'un de ces mouvemens secrets et confus de l'âme, qui sont ordinairement produits par trop de timidité ou par trop de confiance, et qui intéressent plus ou moins vivement la conscience en faveur des écarts de l'imagination ou des préjugés de l'esprit. On peut définir la superstition une croyance aveugle, erronée ou excessive, qui tient presque uniquement à la manière dont nous sommes affectés, et que nous réduisons, par un sentiment quelconque de respect ou de crainte, en règle de conduite ou en principe de mœurs.

Avec une imagination vive, avec une âme foible, ou avec un esprit peu éclairé, on peut être superstitieux dans les choses naturelles comme dans les choses religieuses. Il n'est pas contradictoire d'être à-la-fois impie et superstitieux ; nous en pre-

nons à témoin les incrédules du moyen âge et quelques athées de nos jours.

D'autre part, toute opinion quelconque, religieuse, politique, philosophique, peut faire des enthousiastes et des fanatiques. Des simples questions de grammaire nous ont fait courir le risque d'une guerre civile. On s'est quelquefois battu pour le choix d'un histrion.

D'après le mot d'un célèbre ministre, la dernière guerre, dans laquelle la France a si glorieusement soutenu le poids de l'univers, a-t-elle été autre chose que la guerre des *opinions armées*, et y a-t-il une guerre religieuse qui ait fait répandre plus de sang ?

On ne sauroit donc imputer exclusivement à la religion, des maux qui ont existé et qui existeroient encore sans elle.

Loin que la superstition soit née de l'établissement des religions positives, on peut affirmer que sans le frein des doctrines et des institutions religieuses, il n'y auroit plus de terme à la crédulité, à la superstition, à l'imposture. Les hommes, en général, ont besoin d'être croyans, pour n'être pas crédules ; ils ont besoin d'un culte pour n'être pas superstitieux.

En effet, comme il faut un code de lois pour régler les intérêts, il faut un dépôt de doctrine pour fixer les opinions. Sans cela, suivant l'expression de Montaigne : *il n'y a plus rien de certain que l'incertitude même.*

La religion positive est une digue, une barrière qui seule peut nous rassurer contre ce torrent d'opinions fausses et plus ou moins dangereuses, que le délire de la raison humaine peut inventer.

Craindrait-on de ne remédier à rien, en remplaçant les faux systèmes de philosophie par de faux systèmes de religion ?

La question sur la vérité ou sur la fausseté de telle ou telle autre religion positive, n'est qu'une pure question théologique qui nous est étrangère. Les religions, même fausses, ont au

moins l'avantage de mettre obstacle à l'introduction des doctrines arbitraires ; les individus ont un centre de croyance ; les gouvernemens sont rassurés sur des dogmes, une fois connus, qui ne changent pas ; la superstition est, pour ainsi dire, régularisée, circonscrite et resserrée dans des bornes qu'elle ne peut ou qu'elle n'ose franchir.

Il n'y a point à balancer entre de faux systèmes de philosophie et de faux systèmes de religion. Les faux systèmes de philosophie rendent l'esprit contentieux et laissent le cœur froid : les faux systèmes de religion ont au moins l'effet de rallier les hommes à quelques idées communes, et de les disposer à quelques vertus. Si les faux systèmes de religion nous façonnent à la crédulité, les faux systèmes de philosophie nous conduisent au scepticisme : or, les hommes, en général, plus faits pour agir que pour méditer, ont plus besoin, dans toutes les choses pratiques, de motifs déterminans que de subtilités et de doutes. Le philosophe lui-même a besoin, autant que la multitude, du courage d'ignorer et de la sagesse de croire ; car il ne peut ni tout connoître, ni tout comprendre.

Ne craignons pas le retour du fanatisme : nos mœurs, nos lumières, empêchent ce retour. Honorons les lettres, cultivons les sciences, en respectant la religion, et nous serons philosophes sans impiété, et religieux sans fanatisme.

Ce qui est inconcevable, c'est que dans le moment même où l'on annonce que la protection donnée aux institutions religieuses, pourroit nous replonger dans des superstitions fanatiques, on prétend, d'un autre côté, que l'on fait un trop grand bruit de la religion, et qu'elle n'a plus aucune sorte de prise sur les hommes.

Il faut pourtant s'accorder : si les institutions religieuses peuvent inspirer du fanatisme, c'est par le ressort prodigieux qu'elles donnent à l'âme ; et dès lors il faut convenir qu'elles ont une grande influence, et qu'un gouvernement seroit peu sage de les mépriser ou de les négliger.

Avancer que la religion n'arrête aucun désordre dans les pays où elle est plus en honneur, puisqu'elle n'empêche pas les crimes et les scandales dont nous sommes les témoins, c'est proposer une objection qui frappe contre la morale et les lois elles-mêmes, puisque la morale et les lois n'ont pas la force de prévenir tous les crimes et tous les scandales.

A la vérité, dans les siècles même les plus religieux, il est des hommes qui ne croient point à la religion, d'autres qui y croient faiblement, ou qui ne s'en occupent pas. Entre les plus fermes croyans, peu agissent conformément à leur foi : mais aussi ceux qui croient à la religion, la pratiquent quelquefois, s'ils ne la pratiquent pas toujours ; ils peuvent s'égarer, mais ils reviennent plus facilement. Les impressions de l'enfance et de l'éducation ne s'éteignent jamais entièrement chez les incrédules même. Tous ceux qui paroissent incrédules ne le sont pas ; il se forme autour d'eux une sorte d'esprit général qui les entraîne malgré eux-mêmes, et qui règle, jusqu'à un certain point, sans qu'ils s'en doutent, leurs actions et leurs pensées. Si l'orgueil de leur raison les rend sceptiques, leurs sens et leur cœur déjouent plus d'une fois les sophismes de leur raison.

La multitude est d'ailleurs plus accessible à la religion qu'au scepticisme ; conséquemment, les idées religieuses ont toujours une grande influence sur les hommes en masse, sur les corps de nation, sur la société générale du genre humain.

Nous voyons les crimes que la religion n'empêche pas ; mais voyons-nous ceux qu'elle arrête ? Pouvons-nous scruter les consciences et y voir tous les noirs projets que la religion y étouffe, et toutes les salutaires pensées qu'elle y fait naître ? D'où vient que les hommes, qui nous paroissent si mauvais en détail, sont en masse de si honnêtes gens ? ne seroit-ce point parce que les inspirations, les remords auxquels des méchans déterminés résistent, et auxquels les bons ne cèdent pas toujours, suffisent pour régir le général des hommes dans le plus grand nombre de cas, et pour garantir, dans le cours ordinaire

de la vie, cette direction uniforme et universelle sans laquelle toute société durable seroit impossible.

D'ailleurs, on se trompe si en contemplant la société humaine, on imagine que cette grande machine pourroit aller avec un seul des ressorts qui la font mouvoir; cette erreur est aussi évidente que dangereuse. L'homme n'est point un être simple; la société, qui est l'union des hommes, est nécessairement le plus compliqué de tous les mécanismes. Que ne pouvons-nous la décomposer? et nous apercevriens bientôt le nombre innombrable de ressorts imperceptibles par lesquels elle subsiste. Une idée reçue, une habitude, une opinion qui ne se fait plus remarquer, a souvent été le principal ciment de l'édifice. On croit que ce sont les lois qui gouvernent, et partout ce sont les mœurs. Les mœurs sont le résultat lent des circonstances, des usages, des institutions. De tout ce qui existe parmi les hommes, il n'y a rien qui embrasse plus l'homme tout entier que la religion.

Nous sentons plus que jamais la nécessité d'une instruction publique. L'instruction est un besoin de l'homme; elle est surtout un besoin des sociétés: et nous ne protégerions pas les institutions religieuses, qui sont comme les canaux par lesquels les idées d'ordre, de devoir, d'humanité, de justice, coulent dans toutes les classes de citoyens! La science ne sera jamais que le partage du petit nombre; mais avec la religion, on peut être instruit sans être savant. C'est elle qui enseigne, qui révèle toutes les vérités utiles à des hommes qui n'ont ni le temps ni les moyens d'en faire la pénible recherche. Qui voudroit donc tarir les sources de cet enseignement sacré, qui sème partout les bonnes maximes, qui les rend présentes à chaque individu, qui les perpétue en les liant à des établissemens permanens et durables, et qui leur communique ce caractère d'autorité et de popularité, sans lequel elles seroient étrangères au peuple, c'est-à-dire, à presque tous les hommes?

Écoutez la voix de tous les citoyens honnêtes qui, dans les assemblées départementales, ont exprimé leur vœu sur ce qui se passe depuis dix ans sous leurs yeux.

« Il est temps, disent-ils (1), que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion.

» Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne falloit jamais parler de religion dans les écoles.

» L'instruction est nulle depuis dix ans: il faut prendre la religion pour base de l'éducation.

» Les enfans sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant.

» Ils sont sans idée de la Divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares; de là un peuple féroce.

» Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devroit être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures ».

Ainsi toute la France appelle la religion au secours de la morale et de la société.

Ce sont les idées religieuses qui ont contribué plus que toute autre chose à la civilisation des hommes; c'est moins par nos idées que par nos affections, que nous sommes sociables: or, n'est-ce pas avec les idées religieuses que les premiers législateurs ont cherché à modérer et à régler les passions et les affections humaines?

Comme ce ne sont guère des hommes corrompus ou des hommes médiocres qui ont bâti des villes et fondé des empires, on est bien fort quand on a pour soi la conduite et les plans des instituteurs et des libérateurs des nations. En est-il un seul qui ait dédaigné d'appeler la religion au secours de la politique?

(1) Analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départemens.

Les lois de *Minos*, de *Zaleucus*, celle des douze tables, reposent entièrement sur la crainte des dieux. *Cicéron*, dans son traité des Lois, pose la Providence comme la base de toute législation. *Platon* rappelle à la Divinité dans toutes les pages de ses ouvrages. *Numa* avoit fait de Rome la ville sacrée, pour en faire la ville éternelle.

Ce ne fut point la fraude, ce ne fut point la superstition, dit un grand homme, qui fit établir la religion chez les Romains; ce fut la nécessité où sont toutes les sociétés d'en avoir une.

Le joug de la religion, continue-t-il, fut le seul dont le peuple romain, dans sa fureur pour la liberté, n'osa s'affranchir; et ce peuple, qui se mettoit si facilement en colère, avoit besoin d'être arrêté par une puissance invisible.

Le mal est que les hommes, en se civilisant, et en jouissant de tous les biens et des avantages de toute espèce qui naissent de leur perfectionnement, refusent de voir les véritables causes auxquelles ils en sont redevables; comme dans un grand arbre, les rameaux nombreux et le riche feuillage dont il se couvre, cachent le tronc, et ne nous laissent appercevoir que des fleurs brillantes et des fruits abondans.

Mais je le dis pour le bien de ma patrie, je le dis pour le bonheur de la génération présente et pour celui des générations à venir, le scepticisme outré, l'esprit d'irreligion, transformé en système politique, est plus près de la barbarie qu'on ne pense.

Il ne faut pas juger d'une nation par le petit nombre d'hommes qui brillent dans les grandes cités. A côté de ces hommes, il existe une population immense qui a besoin d'être gouvernée, que l'on ne peut éclairer, qui est plus susceptible d'impressions que de principes, et qui, sans les secours et sans le frein de la religion ne connoîtroit que le malheur et le crime.

Les habitans de nos campagnes n'offriroient bientôt plus que des hordes sauvages, si, vivant isolés sur un vaste territoire,

la religion, en les appelant dans les temples, ne leur fournissoit de fréquentes occasions de se rapprocher, et ne les disposoit ainsi à goûter la douceur des communications sociales.

Hors de nos villes, c'est uniquement l'esprit de religion qui maintient l'esprit de société. On se rassemble, on se voit dans les jours de repos. En se fréquentant, on contracte l'habitude des égards mutuels. La jeunesse, qui cherche à se faire remarquer, étale un luxe innocent, qui adoucit les mœurs plutôt qu'il ne le corrompt. Après le plus rudes travaux, on trouve à la fois l'instruction et le délassement. Des cérémonies augustes frappent les yeux et remuent le cœur, les exercices religieux préviennent les dangers d'une grossière oisiveté. A l'approche des solennités, les familles se réunissent, les ennemis se réconcilient, les méchans même éprouvent quelques remords. On connoît le respect humain. Il se forme une opinion publique, bien plus sûre que celle de nos grandes villes, où il y a tant de coteries et point de véritable public. Que d'œuvres de miséricorde inspirées par la piété! que de restitutions forcées par les terreurs de la conscience!

Otez la religion à la masse des hommes: par quoi la remplacerez-vous? Si l'on n'est pas préoccupé du bien, on le sera du mal: l'esprit et le cœur ne peuvent demeurer vides.

Quand il n'y aura plus de religion, il n'y aura plus ni patrie ni société pour des hommes qui, en recouvrant leur indépendance, n'auront que la force pour en abuser.

Dans quel moment la grande question de l'utilité ou de la nécessité des institutions religieuses s'est-elle trouvée soumise à l'examen du gouvernement? dans un moment où l'on vient de conquérir la liberté, où l'on a effacé toutes les inégalités affligeantes, et où l'on a modéré la puissance et adouci toutes les lois. Est-ce dans de telles circonstances qu'ils faudroit abolir et étouffer les sentimens religieux? C'est surtout dans les États libres que la religion est nécessaire. *C'est là*, dit Polybe, *que pour n'être pas obligé de donner un pouvoir dangereux à*



*quelques hommes, la plus forte crainte doit être celle des dieux.*

Le gouvernement n'avoit donc point à balancer sur le principe général d'après lequel il devoit agir dans la conduite des affaires religieuses.

Mais plusieurs choses étoient à peser dans l'application de ce principe.

*Impossibilité d'établir une religion nouvelle.*

L'état religieux de la France est malheureusement trop connu. Nous sommes, à cet égard, environnés de débris et de ruines. Cette situation avoit fait naître dans quelques esprits l'idée de profiter des circonstances pour créer une religion nouvelle, qui eût pu être, disoit-on, plus adaptée aux lumières, aux mœurs, et aux maximes de liberté qui ont présidé à nos institutions républicaines.

Mais on ne fait pas une religion comme l'on promulgue des lois. *Si la force des lois vient de ce qu'on les craint, la force d'une religion vient uniquement de ce qu'on la croit.* Or la foi ne se commande pas.

Dans l'origine des choses, dans des temps d'ignorance et de barbarie, des hommes extraordinaires ont pu se dire inspirés, et, à l'exemple de *Prométhée*, faire descendre le feu du ciel pour animer un monde nouveau. Mais ce qui est possible chez un peuple naissant, ne sauroit l'être chez des nations usées, dont il est si difficile de changer les habitudes et les idées.

Les lois humaines peuvent tirer avantage de leur nouveauté, parce que souvent les lois nouvelles annoncent l'intention de réformer d'anciens abus, ou de faire quelque nouveau bien; mais, en matière de religion, tout ce qui a l'apparence de la nouveauté, porte le caractère de l'erreur ou de l'imposture. *L'antiquité convient aux institutions religieuses, parce que, relativement à ces sortes d'institutions, la croyance est plus forte et plus vive, à proportion que les choses qui en sont l'objet ont une origine plus reculée; car nous n'avons pas*

*pas dans la tête des idées accessoires, tirées de ce temps-là, qui puissent les contredire.*

De plus, on ne croit à une religion que parce qu'on la suppose l'ouvrage de Dieu; tout est perdu si on laisse entrevoir la main de l'homme.

La sagesse prescrivait donc au gouvernement de s'arrêter aux religions existantes, qui ont pour elles la sanction du temps et le respect des peuples.

Ces religions, dont l'une est connue sous le nom de religion catholique, et l'autre sous celui de religion protestante, ne sont que des branches du christianisme. Or quel juste motif eût pu déterminer la politique à proscrire les cultes chrétiens?

Il paroît d'abord extraordinaire que l'on ait à examiner aujourd'hui si les États peuvent s'accommoder du christianisme, qui, depuis tant de siècles, constitue le fond de toutes les religions professées par les nations policées de l'Europe: mais on n'est plus surpris quand on réfléchit sur les circonstances.

A la renaissance des lettres il y eut un ébranlement: les nouvelles lumières qui se répandirent à cette époque, fixèrent l'attention sur les abus et les dérèglemens dans lesquels on étoit tombé. Des esprits ardents s'emparèrent des discussions; l'ambition s'en mêla: on fit la guerre aux hommes au lieu de régler les choses; et, au milieu des plus violentes secousses, l'on vit s'opérer la grande scission qui a divisé l'Europe chrétienne.

De nos jours, quand la révolution française a éclaté, une grande fermentation s'est encore manifestée; elle s'est étendue à plus d'objets à la fois: on a interrogé toutes les institutions établies; on leur a demandé compte de leurs motifs; on a soupçonné la fraude ou la servitude dans toutes; et comme, dans une telle situation des esprits, on s'accommode toujours davantage des voies extrêmes, parce qu'on les répute plus décisives, on a cru que, pour déraciner la superstition et le fanatisme, il falloit attaquer toutes les institutions religieuses.

On voit donc par quelles circonstances il a pu devenir utile, et même nécessaire, de confronter les institutions qui tiennent au christianisme, avec nos mœurs, avec notre philosophie, avec nos nouvelles institutions politiques.

Quand le christianisme s'établit, le monde sembla prendre une nouvelle position. Les préceptes de l'Évangile notifièrent la vraie morale à l'univers; ses dogmes firent éprouver aux peuples, devenus chrétiens, la satisfaction d'avoir été assez éclairés pour adopter une religion qui vengeoit en quelque sorte la Divinité et l'esprit humain de l'espèce d'humiliation attachée aux superstitions grossières des peuples idolâtres.

D'autre part, le christianisme joignant aux vérités spirituelles qui étoient l'objet de son enseignement, toutes les idées sensibles qui entrent dans son culte, l'attachement des hommes fut extrême pour ce nouveau culte qui parloit à la raison et aux sens.

La salutaire influence de la religion chrétienne sur les mœurs de l'Europe et de toutes les contrées où elle a pénétré, a été remarquée par tous les écrivains. Si la boussole ouvrit l'univers, c'est le christianisme qui l'a rendu sociable.

On a demandé si, dans la durée des temps, la religion chrétienne n'a jamais été un prétexte de querelle ou de guerre; si elle n'a jamais servi à favoriser le despotisme et à troubler les États; si elle n'a pas produit des enthousiastes et des fanatiques, si les ministres de cette religion ont constamment employé leurs soins et leurs travaux au plus grand bonheur de la société humaine.

Mais quelle est donc l'institution dont on n'ait jamais abusé? quel est le bien qui ait existé sans mélange de mal? quelle est la nation, quel est le gouvernement, quel est le corps, quel est le particulier qui pourroit soutenir en rigueur la discussion du compte redoutable que l'on exige des prêtres chrétiens.

Il ne seroit donc pas équitable de juger la religion chrétienne

et ses ministres d'après un point de vue qui répugne au bon sens. N'oublions pas que les hommes abusent de tout, et que les ministres de la religion sont des hommes.

Mais pour être raisonnable et juste, il faut demander si le christianisme en soi, à qui nous sommes redevables du grand bienfait de notre civilisation, peut convenir encore à nos mœurs, à nos progrès dans l'art social, à l'état présent de toutes choses.

Cette question n'est certainement pas insoluble, et il importe au bien des peuples et à l'honneur des gouvernemens qu'elle soit résolue.

Des théologiens sans philosophie, et des philosophes qui n'étoient pas sans prévention, ont également méconnu la sagesse du christianisme; il faut pourtant connoître ce que l'on attaque et ce que l'on défend.

Comme les institutions religieuses ne sont jamais indifférentes au bonheur public, comme elles peuvent faire de grands biens ou de grands maux, il faut que les États sachent, une fois pour toutes, à quoi s'en tenir sur celles de ces institutions qu'il peut être utile ou dangereux de protéger.

Nous nous honorons à juste titre de nos découvertes, de l'accroissement de nos lumières, de notre avancement dans les arts, et de l'heureux développement de tout ce qui est agréable ou bon.

#### *Christianisme.*

Mais le christianisme n'a jamais empiété sur les droits imprescriptibles de la raison humaine: il annonce que la terre a été donnée en partage aux enfans des hommes; il abandonne le monde à leurs disputes, et la nature entière à leurs recherches. S'il donne des règles à la vertu, il ne prescrit aucune limite au génie. De là, tandis qu'en Asie et ailleurs des superstitions grossières ont comprimé les élans de l'esprit et les efforts de l'industrie, les nations chrétiennes ont partout multiplié les arts utiles et reculé les bornes des sciences.

Il y a des pays où le bon goût n'a jamais pu pénétrer;